



EUROPE

**Comité régional de l'Europe
Cinquante-septième session**

Belgrade (Serbie), 17-20 septembre 2007

EUR/RC57/R2
19 septembre 2007
74144
ORIGINAL : ANGLAIS

Résolution

**Les objectifs du Millénaire pour le développement dans la Région européenne
de l'OMS : les systèmes de santé et la santé de la mère et de l'enfant –
enseignements tirés**

Le Comité régional,

Rappelant que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a contribué à l'élaboration des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et s'est fermement engagée à les atteindre, et, plus spécifiquement, que le *Rapport sur la santé dans le monde 2003* a dégagé les principes guidant les travaux de l'OMS en ce qui concerne les OMD, et que l'engagement de l'OMS envers la Déclaration du Millénaire des Nations Unies a été réaffirmé lors de la cinquante-huitième Assemblée mondiale de la santé en 2005 par l'adoption de la résolution WHA58.30 ;

Rappelant que le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe a promu une stratégie spéciale sur les OMD dans la Région européenne¹, et que la réalisation de beaucoup d'OMD requerra des mesures multisectorielles portant sur tous les déterminants de la santé, ainsi que la participation de tous les partenaires aux niveaux national et international ;

Se félicitant des débats sur les OMD se déroulant lors de la session actuelle du Comité régional, au cours de laquelle les représentants des 53 États membres européens de l'OMS ont évalué les progrès accomplis pour la réalisation des objectifs dans leur pays et ont dressé l'inventaire des défis à venir, tout en échangeant des informations et en proposant des stratégies visant à promouvoir l'action multisectorielle ;

¹ Document EUR/RC57/8.

Reconnaissant que le renforcement des systèmes de santé est considéré par les États membres européens de l'OMS comme un élément faisant partie intégrante des interventions du Bureau régional au niveau des pays² et se réjouissant de l'attention particulière accordée au renforcement des systèmes de santé en tant que stratégie spéciale pour la mise en œuvre de programmes visant la santé des mères et des enfants dans la Région européenne de l'OMS ;

Reconnaissant que dans de nombreux pays, les capacités insuffisantes des systèmes de santé représentent un obstacle de taille à la réalisation des OMD en rapport avec la santé dans la Région européenne de l'OMS, et la nécessité d'une meilleure harmonisation entre les projets relatifs aux systèmes de santé à l'OMS et ses diverses stratégies et programmes sanitaires pour une efficacité, une efficience et une cohérence accrues du soutien de l'OMS aux pays ;

Reconnaissant que la santé de la mère et de l'enfant concerne en particulier la réduction de la mortalité des enfants (OMD 4) et l'amélioration de la santé maternelle (OMD 5), et exige un engagement politique à tous les niveaux, ainsi qu'une sensibilisation et une participation des hommes dans leurs rôles de mari, de père et de gardien ;

Ayant examiné l'initiative visant à mobiliser des efforts à l'échelle internationale pour triompher des défis inventoriés lors du forum de haut niveau sur les OMD en rapport avec la santé, qui constitue une action conjointe de l'OMS et de la Banque mondiale avec le soutien d'autres agences et organes mondiaux comme la GAVI et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ;

1. LOUE le Bureau régional pour ses efforts visant à promouvoir la réalisation des OMD dans la Région en partenariat avec d'autres organisations ;
2. RÉAFFIRME la stratégie européenne sur les OMD, qui énonce les principes politiques et l'orientation stratégique des actions menées à l'échelle de la Région dans ce domaine ;
3. DEMANDE INSTAMMENT aux États membres :
 - a) d'intensifier sensiblement les activités en vue de la réalisation des OMD dans le respect des systèmes et politiques de chaque pays, ainsi que des besoins, des circonstances, du contexte et des moyens nationaux et sous-nationaux ;
 - b) de combiner leurs efforts en vue de la réalisation des OMD, en ce qui concerne les buts nationaux et actions prioritaires, avec le renforcement des systèmes de santé, en particulier

² Voir *Prochaine étape de la Stratégie de pays du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe : renforcer les systèmes de santé*. Copenhague, Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, 2005 (document EUR/RC55/9 Rev.1).

en établissant des réseaux reliant les programmes et les dispositifs verticaux et en renforçant les systèmes nationaux de communication d'informations ;

- c) de suivre les progrès accomplis dans la concrétisation des mesures prioritaires pour tous les groupes sociaux, en accordant une attention particulière aux personnes pauvres et défavorisées, en tenant compte des différences sexuelles, ethniques et sociales et en s'attaquant aux inégalités entre hommes et femmes et aux manques d'équité d'ordre social en matière de santé ;

4. PRIE le directeur régional de continuer à veiller à ce que les OMD soient bien intégrés aux travaux du Bureau régional et poursuivis conformément aux mesures énoncées dans la stratégie européenne, et ce en :

- a) promouvant l'engagement politique des États membres ;
- b) défendant et promouvant des mesures au niveau international en collaboration avec tous les intervenants concernés, dont la Commission européenne, la Banque mondiale, le Conseil de l'Europe, les organisations des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ;
- c) fournissant aux États membres un soutien technique et une assistance en matière de renforcement des capacités ;
- d) stimulant la production, le transfert et la diffusion du savoir et de l'expérience, ainsi que de politiques nouvelles, dans les pays ;
- e) renforçant le système d'information au Bureau régional afin de suivre l'état d'avancement en ce qui concerne les OMD et l'évolution des aspects sanitaires connexes ;

5. PRIE le directeur régional de faire rapport au Comité régional tous les deux ans sur les progrès accomplis en vue de la réalisation des OMD.